

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Word Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

DECISION D'ATTRIBUTION

DECISION N°11/D/RC/REN//DMT/C-BOGO/2025 DU 05/07/2025 PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/REN/ DDIAM/C-BOGO/CIPM/2025 DU 16/05/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN LOT DE TROIS SALLES DE CLASSE AU CPC DE WOURO ARDO (LOT1), CPC DE GUINLAYE (LOT2) ET CPC DE WOURO DJOUKLE (LOT3), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

(LOT2)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
- Vu** la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
- Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2018/446 du 1^{er} Août 2018 portant portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKOA MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
- Vu** la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** la lettre Circulaire conjointe N° 000002/LC/MINFI/MINDEVEL du 30 Octobre 2024 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées ; pour l'exercice 2025 ;
- Vu** le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : A été retenu comme adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCE MENT	DELAIS D'EXECUTI ON
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/REN/ DDIAM/C-BOGO/CIPM/2025 DU 16/05/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN LOT DE TROIS SALLES DE CLASSE AU CPC DE WOURO ARDO (LOT1), CPC DE GUINLAYE (LOT2) ET CPC DE WOURO DJOUKLE (LOT3, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.	ETS DM BP : 00 MAROUA Tel : 655 006 625/68 2 898 909	9 996 131	BIP	Trois (03) mois

Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Bogo pour la suite de la procédure ;

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- DDMINMAP/DIA;
- ARMP;
- PRESIDENTE /CIPM;
- MAITRES D'OUVRAGES.



Bogo, le 05 JUIL 2025
Le Maire,

Hamidou Lamine Ahmadou

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Word Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

COMMUNIQUE

N°11/C/REN//DMT/C-BOGO/2025 DU 05/07/2025 PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N°10/AONO/REN/ DDIAM/C-BOGO/CIPM/2025

DU 14/05/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN
LOT DE TROIS SALLES DE CLASSE AU CPC DE WOURO ARDO (LOT1), CPC DE GUINLAYE (LOT2) ET CPC
DE WOURO DJOUKLE (LOT3), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION
DE L'EXTREME-NORD.
(LOT2)

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MUNEDUB EXERCICE 2025

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE BOGO

Le Maire de la Commune de Bogo, communique :

**Par DECISION N°11/D/REN/DDIAM /C-BOGO/2025 DU
05/07/2025**

Le résultat se présente comme suit :

Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
9 996 131	9 996 131

Le soumissionnaire **ETS DM BP : 00 MAROUA Tel : 655 006 625/682 898 909** est
retenu pour la réalisation des travaux, pour un montant TTC de **9 996 131** (neuf millions
neuf cent quatre-vingt-seize mille cent trente-un) francs CFA, et un délai de trois (03) mois
calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et
au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Commune de Bogo pour l'établissement
de la lettre commande correspondante.

Ampliations:
- DD/MINMAP/Diamaré
- PRESIDENT/CIPM
- ARMP
- Archive chrono

BOGO LE 05 JUILLET 2025



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

Hamidou Lawane Ahmadou